

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 41 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS
ET DE LEURS USAGES - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD -
Réfection des façades de huit écoles du 15^{ème} arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux -
Financement.**

21-37619-DAVEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué à la stratégie patrimoniale, la valorisation et la protection du patrimoine municipal et les édifices culturels, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les façades des huit établissements scolaires mentionnés ci-après, situés dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, sont dégradées et nécessitent une réfection globale. En effet, les enduits s'effritent et ne protègent plus les façades des intempéries.

Ces travaux de rénovation, indispensables à la préservation du bâti, seront réalisés dans les écoles suivantes :

- Ecole maternelle Bernabo – 1, traverse Bernabo,
- Ecole élémentaire Vallon des Tuves - Traverse Courtes,
- Ecole maternelle Verduron Haut – 2, boulevard de la Pinède,
- Ecole élémentaire Verduron Haut – 71, boulevard Marius Brémond,
- Ecole maternelle La Calade – 15, rue Séverine,
- Ecole élémentaire La Calade – 19, traverse Maritime,
- Ecole maternelle La Cabucelle – 25, boulevard Arthur Michaud,
- Ecole élémentaire Notre Dame Limite Les Fabrettes - Chemin de Mimet.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, relative aux études et aux travaux, à hauteur de 900 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont approuvés les études et les travaux dans le cadre de la réfection des façades des huit écoles du 15^{ème} arrondissement mentionnées ci-après :

- Ecole maternelle Bernabo – 1, traverse Bernabo,
- Ecole élémentaire Vallon des Tuves - Traverse Courtes,
- Ecole maternelle Verduron Haut – 2, boulevard de la Pinède,
- Ecole élémentaire Verduron Haut – 71, boulevard Marius Brémond,
- Ecole maternelle La Calade – 15, rue Séverine,
- Ecole élémentaire La Calade – 19, traverse Maritime,
- Ecole maternelle La Cabucelle – 25, boulevard Arthur Michaud.
- Ecole élémentaire Notre Dame Limite Les Fabrettes - Chemin de Mimet.

ARTICLE 2

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2021, à hauteur de 900 000 Euros, pour les études et les travaux.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4

La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par la (les) subvention(s) obtenue(s) et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2022 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA
STRATÉGIE PATRIMONIALE, LA
VALORISATION ET LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MUNICIPAL ET LES ÉDIFICES
CULTUELS
Signé : Eric MERY**